



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 13 septembre 2022 à 10 h 05 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint, Services de proximité, Christian Tanguay, directeur général, Administration et finances, Catherine Marchand, directrice, Module aménagement du territoire et développement économique, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Martin Bisson, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Jean Boileau, directeur, Communications, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer Magdalena Dudeck, directrice territoriale adjointe, centre de services de Gatineau et François Léveillé, directeur, Cabinet du conseiller désigné.

CP20220913-P1

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉLABORATION DU PLAN FINANCIER À LONG TERME 2023-2032

Présentation par messieurs Pierre Prévost, Mario St-Pierre et madame Catherine Marchand.

Objectif de la présentation :

Faire état des résultats des travaux du Comité d'élaboration du Plan financier à long terme 2023-2032.

Plan de la présentation :

- Cadre de travail;
- Le plan financier 2010-2022;
- État des lieux pour Gatineau;
- Les projections financières 2023-2032;
- Les bonnes pratiques de gestion des organisations à mettre en œuvre;
- Les politiques de gestion financière de la ville;
- Les solutions fiscales;
- Conclusion.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse France Bélisle prend son siège à 10 h 50.

Madame la mairesse s'excuse de son retard. Elle souligne que ce rapport sera un outil permettant au conseil de s'éclairer dans différentes décisions difficiles à prendre. Elle mentionne que la question de la surtaxe, de la capacité de livrer de la Ville, de la réflexion quant à l'utilisation prudente et raisonnable de la dette et la question de la liquidité sont des éléments essentiels qui feront l'objet de plusieurs discussions.

Le comité plénier est suspendu à 11 h 07.

Reprise du comité plénier à 11 h 25.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin apporte une nuance quant à la notion d'utilisateur payeur. Certains services, comme l'eau, sont essentiels. Il indique que le ratio entre la cible et les efforts de rattrapage n'ont pas été pleinement atteints. Il s'inquiète de l'équité pour les futures générations. La comparaison entre l'IPC et la hausse des taxes n'est pas actuelle suite à la rédaction du rapport. Les changements climatiques couteront plus à la Ville et les catastrophes augmentent. Avons-nous bien évalué les coûts des changements climatiques dans ce rapport? Monsieur Prévost indique que les données du plan climat ont été intégrées dans les simulations du comité.

Madame la conseillère Anik Des Marais appuie le principe directeur d'équité intergénérationnelle. Elle est inquiète que les impacts des changements climatiques aient été sous-estimés. L'endettement des générations futures la préoccupe beaucoup. Elle croit que de payer comptant est plus bénéfique que de s'endetter.

Madame la mairesse précise que les 10 grandes villes du Québec demandent un « Pacte Vert » afin d'obtenir un financement du gouvernement du Québec pour faire face aux impacts des changements climatiques sur les infrastructures.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie le comité de la présentation et aurait apprécié une plus grande plage horaire pour ce sujet. Il mentionne que la population doit adhérer à ce plan. Quelle est la vision du comité à ce sujet? Il souligne qu'une adhésion est impossible si le contenu est discuté à huis clos. Il souligne également que le rapport ne présente pas un portrait global des besoins, par exemple en infrastructures culturelles.

Monsieur Prévost indique que le premier plan financier avait fait l'objet de différentes communications médias. Il y a un gros défi de communication puisque le contenu est très technique.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que le plan devrait influencer le processus décisionnel dans les prochaines années. Différentes discussions auront lieu suite à celui-ci.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite aller de l'avant avec la diversification des revenus par les frais de croissance. Les prévisions sont faites avec des facteurs inconnus, comme le taux d'intérêt et monsieur Prévost souligne que des réévaluations doivent être faites ponctuellement afin de s'assurer que les recommandations tiennent la route.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaiterait une vulgarisation des éléments clés du document pour les citoyens. Elle souhaite une réflexion à ce sujet. Il faudra que le coût-bénéfice soit clairement établi pour le citoyen, dans son district, dans son quartier et dans la Ville.

Elle s'interroge à savoir quels seraient les avantages de considérer l'intégration de la STO dans l'organisation municipale. Monsieur Prévost indique que les deux organismes sont complémentaires et que pour le citoyen le transport en commun est une question municipale. Les services administratifs sont doublés entre les deux organismes, et une étude devrait être entreprise par la Ville afin d'en déterminer le gain possible.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souligne la neutralité du rapport et indique que le portrait est clair. On présente un tableau en page 20 démontrant l'impact de l'effet cumulatif sur le fardeau fiscal et il demande s'il est possible que le conseil municipal puisse lisser le fardeau pour tous en gardant une moyenne identique. Monsieur Prévost répond à l'affirmative.

Madame la mairesse se questionne sur l'impact du 250 millions quand les besoins sont beaucoup plus grands, estimés à la hauteur de 1 milliard. Elle est rassurée par le fait que même si nos besoins sont plus grands que 250 millions de dollars, ces projets ne sont pas prêts à être réalisés immédiatement. Des projets d'envergure prennent du temps.

La valeur des actifs de la Ville est à 85 % constituée d'infrastructure de services de base. Monsieur St-Pierre indique qu'on réfère au 1 milliard qui est coupé en quatre, mais on parle de près de 600 millions d'investissements prévus.

Monsieur le conseiller Steven Boivin remercie le comité pour le travail effectué et souligne son objectivité. Il pose des questions quant au en lieu de taxes avec le gouvernement fédéral, et monsieur St-Pierre répond que ce palier de gouvernement paie l'équivalent du taux de taxe pour le non résidentiel, alors que le gouvernement provincial paie l'équivalent du taux de taxe pour le résidentiel.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne que la taxe dédiée était une solution pour un rattrapage énorme dans les infrastructures. Cette taxe dédiée devait avoir une durée de vie. Est-ce que c'est la même chose pour le fonds dédié? Le fonds dédié continuerait de progresser pour les 10 prochaines années. C'est seulement le mode de financement qui change. Monsieur St-Pierre apporte des explications supplémentaires à ce sujet.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent mentionne que le plan climat est extrêmement important et que son quartier est sujet à des inondations. Elle est également préoccupée par les plans de déplacements en commun dans l'ouest.

Monsieur Champagne indique que l'analyse entre l'endettement et le paiement comptant est intéressante. L'équilibre intergénérationnel est essentiel, il implore de ne pas répéter les erreurs du passé. L'ampleur des responsabilités quant aux changements climatiques est énorme, et il est préoccupé par le manque d'engagement du gouvernement provincial. Dans le cadre du prochain pacte fiscal, il faut avoir des gains, et ça ne doit pas être fait à cout nul, il faut revoir la fiscalité municipale. Les partenaires doivent se manifester maintenant. Les changements climatiques et les couts qui y sont reliés ne peuvent être réglés sur une base locale uniquement.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet revient sur une question posée précédemment. Elle aime avoir une ligne directrice et désire clarifier le but de celui-ci. Est-ce qu'il y a une fin au rattrapage? La diversification des revenus peut-elle envisager les axes de stationnements excédentaires, comme les stationnements de centres commerciaux? Madame Catherine Marchand indique que des dispositions ciblées vers le centre-ville existent. Quant à élargir ces réglementations, il faut évaluer l'impact sur les quartiers résidentiels. Si un mandat est donné à l'urbanisme, une étude pourra être faite sur l'imposition pour les stationnements excédentaires pour l'ensemble de la ville.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire demande des clarifications au sujet du rattrapage.

Madame Des Marais souligne l'enjeu de communication et de compréhension pour les citoyens. Les investissements nécessaires quant à la crise du logement sont absents du rapport, et elle souhaiterait que plus de mesures d'écofiscalité y soient incluses.

La tarification sociale et écologique devrait être une réflexion pour le conseil municipal. L'étalement urbain et la croissance de la population sont des éléments absents du rapport et monsieur Moran aurait souhaité que ces items soient inclus. La Ville devra faire ses évaluations à ce sujet.

Madame Kamanyana aimerait des précisions quant à l'augmentation de taxes proposées et au concept d'utilisateur payeur.

Monsieur St-Pierre apporte des prévisions quant au concept et à l'impact de la taxe dédiée.

À des fins de clarification, monsieur Champagne apporte des précisions quant à la régie interne et aux sujets discutés à huis clos. Monsieur Moran exprime son désaccord et aurait souhaité que les discussions soient publiques.

Madame la mairesse souligne que le rapport parle de chiffres, mais que le conseil doit aussi tenir compte de la capacité de livrer. Des décisions responsables doivent être prises, lesquelles tiennent compte de la capacité financière, mais également de la capacité des équipes et en tenant compte de la pénurie de main-d'œuvre.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Procès-verbal des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 24 mars, 28 avril, 26 mai et 30 juin 2022

Fin du comité plénier public à 12 h 49.